

PROJET DE PLPDMA 2024-2029

Compte Rendu de la consultation publique

Le projet de PLPDMA 2024-2029 a été mis à la disposition du public, pour avis, du 5 août au 9 septembre 2024 inclus. Cette période de consultation a permis de recueillir 6 avis de la part d'usagers et de partenaires.

La communication :

Un communiqué de presse a été adressé aux journaux locaux : La Montagne (antenne de Riom) et Le Semeur (annexe I) afin de relayer l'information. Journaux largement consultés sur notre territoire.

Sydem Dômes et Combrailles - Lancement de la consultation publique

Le Code de l'environnement impose aux collectivités en charge de la collecte des déchets ménagers d'élaborer et de mettre en place un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Le Sydem Dômes et Combrailles procède actuellement à la révision de son PLPDMA pour la période 2024-2029. Afin de permettre à tous les usagers de prendre connaissance du projet de PLPDMA, une phase de consultation publique est prévue par l'article R 541-41-24 du Code de l'Environnement. Cette consultation publique permet aux usagers d'émettre leurs avis sur le contenu du programme. À l'issue de cette consultation, une note synthétique des avis reçus sera réalisée.

Dès lors, tous les usagers du Sydem Dômes et

Combrailles sont invités à prendre connaissance du projet de programme local de prévention pour la période 2024-2029 et d'émettre leur avis. La période de consultation du public est ouverte jusqu'au 9 septembre 2024. Le projet de PLPDMA est accessible en version papier au siège du Sydem Dômes et Combrailles, 37 route de Pulvérières, le Vauriat, 63230 Saint-Ours-les-Roches. De plus, une version numérique est disponible sur le site Internet du Sydem : <https://www.sydem-domescobrailles.fr>, sur les réseaux de la collectivité (panneau pocket...), ou par mail sur demande. Les usagers peuvent émettre leurs avis par écrit sur le registre dédié au siège du Sydem, par voie postale ou par mail à prevention@sydem63.fr. À l'issue de cette phase de consultation, le PLPDMA sera adopté par les organes délibérants du Sydem Dômes et Combrailles et de ses collectivités adhérentes.

Un avis de mise à disposition du public (annexe 2) a été envoyé à toutes les mairies du territoire ainsi qu'à tous les délégués du SYDEM Dômes et Combrailles. Les communautés de communes adhérentes ont été invitées à relayer l'information afin de mobiliser un maximum d'usagers. Les collectivités ont relayé l'information sur leurs réseaux : Panneau Pocket, facebook...



Pontaurmur
Info publiée le 08/08/2024

SYDEM – Consultation publique

Du lundi 5 août au lundi 9 septembre

Le SYDEM Dômes et Combrailles met à disposition du public son projet de révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le dossier est consultable via le lien suivant : [https://](https://www.sydem-domescombrailles.fr)

< 6 sur 8 > PARTAGER 



Saint-Ours
Info modifiée le 02/08/2024

Projet PLPDMA – SYDEM



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Au titre de l'article L. 125-1 du Code de l'Environnement

Révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – Economie Circulaire (PLPDMA) du SYDEM Dômes et Combrailles pour la période 2024-2029

Du lundi 5 août au lundi 9 septembre 2024 inclus, il sera procédé à la mise à disposition du public du dossier concernant la révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – Economie Circulaire (PLPDMA) 2024-2029 du territoire du Sydem Dômes et Combrailles.

Durant cette période de consultation publique, le projet de PLPDMA du Sydem sera consultable sur la page « Prévention – Programme local de Prévention » du site internet du Sydem (<https://www.sydem-domescombrailles.fr>). Le dossier sera téléchargeable depuis l'application et le site internet Pannau Pocket. Le dossier sera également disponible au format papier au siège administratif du Sydem Dômes et Combrailles, 37 route de Pulvérières – Le Vauriat – 63230 Saint-Ours-Roches du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Les intéressés pourront consigner leurs observations par écrit, sur un registre ouvert à cet effet, ou les adresser par voie postale ou électronique aux adresses



SYDEM DOMES & COMBRAILLES - 37 Route de Pulvérières - Le Vauriat - 63230 SAINT-OURS-ROCHES
04 73 73 16 83

Mairie Les Ancizes-Comps · Follow
20 August at 08:15 · 

@followers
@super fans
[SYDEM Dômes et Combrailles](#)



SYDEM-DOMESCOMBRAILLES.FR

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2029 - SYDEM Dômes et Combrailles

2 1 share

Like Comment Send Share

Comment as SYDEM Dômes et Combrailles 

Un article a également été publié sur le site internet de la collectivité.

Extrait du site internet du Sydem :

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2029

Le SYDEM lance son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2024-2029.

Dans la continuité des précédents programmes mis en place sur le territoire, le PLPDMA permet de tracer la feuille de route des actions de réduction des déchets et de fixer les objectifs à atteindre pour la période 2024-2029.

La prévention des déchets vise à réduire à la source la quantité de déchets produits. Le plan d'action autour de ce programme s'articule autour de 5 axes thématiques :

- consommation responsable des habitants du territoire
- les acteurs économiques: réduire les déchets auprès des entreprises et structures privées
- la gestion des déchets: accroître les performances de tri, de collecte, de recyclage et de valorisation
- l'éco-exemplarité de la collectivité
- utiliser les instruments économique pour réduire les déchets

Le projet de PLPDMA doit être soumis à la consultation du public (Article R 541-41-24 du décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA).

Pour prendre connaissance du projet de PLPDMA, le dossier est téléchargeable ci-dessous, sur notre espace panneau pocket ou consultable en format papier au siège du SYDEM Dômes et Combrailles : 37 route de Pulvérières, Le Vauriat, 63230 Saint-Ours-les-Roches, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

La réussite de ce programme de prévention nécessitant l'implication de tous, nous invitons nos usagers à émettre leurs avis sur le projet de PLPDMA 2024-2029. Ces avis peuvent être formulés sur le registre d'enquête publique au siège du SYDEM, par voie postale, ou par mail à prevention@sydem63.fr

A l'issue de la consultation, une note synthétique des avis émis sera publiée. Le PLPDMA sera adopté à l'automne par les organes délibérants du SYDEM et de ses collectivités adhérentes.

Avis de mise à disposition du public [ici](#)

Téléchargez le PLPDMA 2024-2029 [ici](#)

Publication sur les réseaux du SYDEM (panneau pocket / facebook) :



Sydem Dômes et Combrailles
83230
Info publiée le 21/08/2024

[CONSULTATION PUBLIQUE]

◀ Nous nous apprêtons à réviser notre programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2024-2029.

La réussite de ce programme de prévention repose sur l'implication de tous nos usagers!! Nous vous invitons à prendre connaissance de notre projet de PLPDMA et à nous faire part de vos avis jusqu'au 9 septembre inclus.

Vous pouvez consulter notre projet de PLPDMA, [ICI](#), ou en version papier directement au siège du SYDEM à Saint-Ours-les-Roches

SYDEM Dômes et Combrailles
Published by Fabien Pereira
- 5 August -

[CONSULTATION PUBLIQUE]

Nous nous apprêtons à réviser notre programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2024-2029. La réussite de ce programme de prévention repose sur l'implication de tous nos usagers!! Nous vous invitons à prendre connaissance de notre projet de PLPDMA sur notre site internet ou directement au SYDEM. Prenez le temps de nous formuler vos avis, par voie postale, directement au siège du SYDEM ou par mail (prevention@sydem63.fr). See more

SYDEM Dômes et Combrailles
Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2029 - SYDEM Dômes et Combrailles

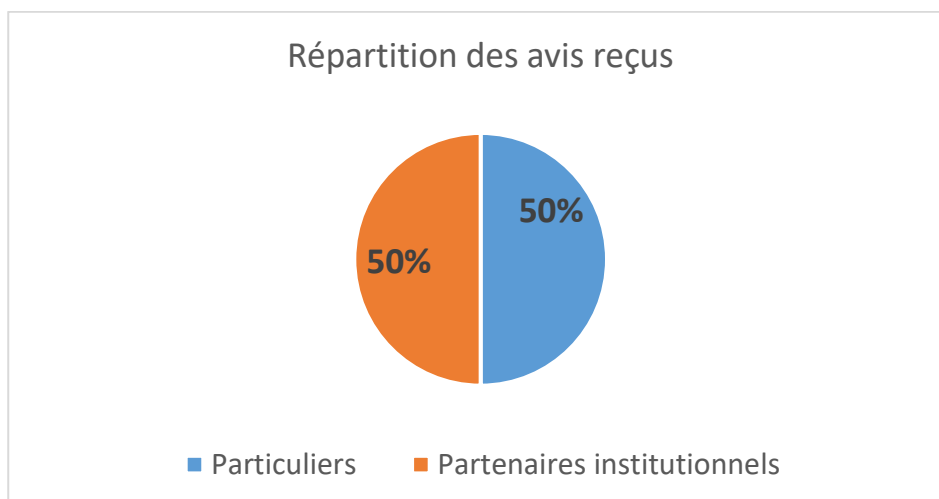
See insights and ads Boost post

You and 2 others 5 shares

Like Comment Send Share

Enfin, le projet de PLPDMA et le registre de consultation étaient à la disposition des usagers au siège du SYDEM Dômes et Combrailles à St-Ours-les-Roches pendant toute la durée de la consultation.

Synthèse des avis reçus : Tous les avis reçus ont été réceptionnés par mail (annexe 3)



Les avis sont répartis de la manière suivante :

- VALTOM (membre CCES)
- Membre de la CCES
- Chambre des métiers et de l'artisanat (membre CCES)
- Usagers 3 avis

Synthèse des avis reçus :

objet de la remarque	Avis reçus	Éléments de réponse	Réponse du SYDEM
objectif de réduction des OMR	L'objectif de réduction des OMR ne respecte pas les objectifs d'autres documents de planification (CODOEC...)	l'objectif de réduction des OMR est modifié pour atteindre -37.5 % (initialement -30%) en 2029 (en kg/hab par rapport à 2018)	avis favorable
objectif de réduction des RTCS	L'objectif de réduction des Refus de Tri de Collecte Sélective (RTCS) ne respecte pas les objectifs d'autres documents de planification (CODOEC...)	l'objectif de réduction des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS) est porté à 19.5% (initialement 20%) de refus de CS (par rapport à 2018)	avis favorable
objectif de réduction des encombrants	L'objectif de réduction des encombrants ne respecte pas les objectifs d'autres documents de planification	l'objectif de réduction des encombrants est modifié pour atteindre - 21% (initialement - 5%) en 2029 (en kg/hab par rapport à 2018)	avis favorable
actions de gestion des déchets et non de prévention (axe2-action 9 et axe 3)	Il s'agirait d'action de gestion des déchets et non de prévention	Les actions prévues dans ces axes répondent aux objectifs fixés dans le PLDPMA : réduction des encombrants, réduction des OMR, baisse des RTCS.	maintient des intitulés
Axe 2 - action 7	Promouvoir, mettre en avant les diagnostics déchets proposés par la CMA en partenariat avec le VALTOM	l'accompagnement des professionnels du territoire à la prévention des déchets est bien prévu dans le PLDPMA à travers la promotion de diagnostic déchets et consommation de ressources, avec le soutien du VALTOM notamment	action déjà prévue dans le projet de PLDPMA
Axe 5 - incitation financière	La tarification incitative n'est pas pertinente pour les artisans	la mise en place d'une tarification incitative du service est un pilier du programme de prévention. Le planning et les modalités de mise en place seront adaptées pour chaque catégorie d'utilisateur	maintien de la mise en place de la tarification incitative pour tous les usagers, la prise en compte des spécificités de chaque catégorie d'usagers sera faite lors de l'élaboration d'une grille tarifaire

Axe 1 - lutte contre le gaspillage alimentaire	Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire	La lutte contre le gaspillage alimentaire est déjà intégrée au PLPDMA: axe 1 - action 1	déjà pris en compte
objectifs de réduction des encombrants	Promouvoir le don, la récupération des éléments valorisables	La mise en place de matériauthèques, zones de réemploi... est prévue dans le PLPDMA	déjà pris en compte
AXE 3 - action 11	communiquer sur la recyclabilité des textiles	l'amélioration de la collecte du textile prends en compte le maillage du territoire et la promotion du geste de tri des TLC. Action déjà prévu au PLPDMA	déjà pris en compte
Axe 5 - incitation financière	attention à l'aspect punitif de la tarification incitative	la mise en place de la tarification incitative vise à encourager les comportements vertueux. La grille tarifaire n'a pas encore été établie	déjà pris en compte
identité du SYDEM	améliorer l'information des usagers sur les compétences, l'identité du SYDEM	L'explicitation de l'activité du SYDEM et l'information sur les compétences exercées sont réalisés au quotidien	déjà pris en compte
Axe 5 - incitation financière	Mettre en place une tarification incitative qui repose sur une facturation au poids de la production de déchets individualisée. Equiper tous les foyers du territoire de bacs individuels pucés.	La mise en palce de la tarification incitative est bien prévue dans le PLPDMA, les modalités de facturation (bacs individuels ou collectifs, au poids ou au volume...) restent à définir	déjà pris en compte

Annexe I :

Le 01/08/2024



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le code de l'environnement impose aux collectivités en charge de la collecte des déchets ménagers d'élaborer et de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Le SYDEM Dômes et Combrailles est actuellement en train de réviser son PLPDMA pour la période 2024-2029. Afin de permettre à tous les usagers de prendre connaissance du projet de PLPDMA, une phase de consultation publique est prévue par l'article R 541-41-24 du décret du 10 juin 2015. Cette consultation publique permet aux usagers d'émettre leurs avis sur le contenu du programme. A l'issue de cette consultation, une note synthétique des avis reçus sera réalisée.

Dès lors, tous les usagers du SYDEM Dômes et Combrailles sont invités à prendre connaissance du projet de programme local de prévention pour la période 2024 – 2029 et d'émettre leur avis. La période de consultation du public est ouverte du 5 août au 9 septembre. Le projet de PLPDMA est accessible en version papier au siège du SYDEM Dômes et Combrailles, 37 route de Pulvérières, le Vauriat, 63230 Saint-Ours-les-Roches. De plus, une version numérique est disponible sur le site internet du SYDEM : <https://www.sydem-domescombrailles.fr>, sur les réseaux de la collectivité (panneau pocket...), ou par mail sur demande. Les usagers peuvent émettre leurs avis par écrit sur le registre dédié au siège du SYDEM, par voie postale ou par mail à prevention@sydem63.fr. A l'issue de cette phase de consultation, le PLPDMA sera adoptée par les organes délibérants du SYDEM Dômes et Combrailles et de ses collectivités adhérentes.

Le SYDEM Dômes et Combrailles,

Le service public de vos déchets

prevention@sydem63.fr

Annexe 2 :

SYDEM DOMES ET COMBRAILLES

Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés

37 Route de Pulvérières – Le Vauriat

63 230 SAINT-OURS-LES-ROCHES

04 73 73 16 83 – www.sydem-domescombrailles.fr

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Au titre de l'article L. 120-1 du Code de l'environnement

Révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
– Economie Circulaire (PLPDMA) du SYDEM Dômes et Combrailles pour la
période
2024-2029

Du lundi 5 août au lundi 9 septembre 2024 inclus, il sera procédé à la mise à disposition du public du dossier concernant la révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – Economie Circulaire (PLPDMA) 2024-2029 du territoire du Sydem Dômes et Combrailles.

Durant cette période de consultation publique, le projet de PLPDMA du Sydem sera consultable sur la page « Prévention – Programme Local de Prévention » du site internet du Sydem (<https://www.sydem-domescombrailles.fr>). Le dossier sera téléchargeable depuis l'application et le site internet Panneau Pocket. Le dossier sera également disponible au format papier au siège administratif du Sydem Dômes et Combrailles, 37 route de Pulvérières – Le Vauriat – 63230 Saint-Ours-lès-Roches du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Les intéressés pourront consigner leurs observations par écrit, sur un registre ouvert à cet effet, ou les adresser par voie postale ou électronique aux adresses

indiquées ci-dessous, en spécifiant leur Nom/Prénom/Commune et structure s'ils en représente une :

Service prévention – Sydem Dômes et Combrailles – 37 route de Pulvérières – Le Vauriat – 63230 Saint-Ours-lès-Roches

prevention@sydem63.fr

Seules les observations reçues avant le lundi 9 septembre minuit seront acceptées.

A la fin de cette mise à disposition, Le Sydem Dômes et Combrailles recueillera les avis formulés et en fera un bilan synthétique. Le PLPDMA sera ensuite adopté à l'automne par les organes délibérants du SYDEM et de ses collectivités adhérentes.

Le projet final sera mis en ligne fin 2024 sur le site internet du Sydem et envoyé au Préfet et à l'ADEME.

Annexe 3 :

Valtom / CCES :

- * certains objectifs du PLPDMA sont inférieurs aux objectifs contractualisés avec le VALTOM au sein du CODOEC
 - * AXE1 – action 5: quel objectif à la promotion du "oui au vrac"
 - * AXE 1 – action 5: indicateur non pertinent en ce qui concerne les gourmets bags, il s'agit d'une obligation maintenant
 - * AXE 1 – action 6: proposition de rajouter l'incitation aux communes de conditionner leurs subventions aux événements ou à apporter un bonus aux événement éco-engagés
 - * AXE 2 – action 9: il s'agit d'une action de gestion des déchets et non de prévention, ne devrait pas apparaître dans le PLPDMA
 - * AXE 3 : idem, gestion des déchets et non prévention
-

Chambre des métiers et de l'artisanat / CCES :

- * AXE 2 – action 7 : promouvoir, mettre en avant les diagnostics déchets proposer par la CMA en partenariat avec le VALTOM
- * AXE 5 – action 14 : rejet de la tarification incitative pour les artisans
- * AXE 3 – action 10 : promouvoir la présence d'artisans réparateurs, signataires de la marque REPAR ACTEUR en déchèterie (partenariat Valtom)

Membre CCES :

Pas de remarque particulière

Usagers particulier – Les Ancizes-Comps :

SYDEM DOMES ET COMBRAILLES

Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés
37 Route de Pulvérières – Le Vauriat
63 230 SAINT-OURS-LES-ROCHES
04 73 73 16 83 – www.sydem-domescombrailles.fr

* AXE 1 action 1: promouvoir les ventes de nourriture (ex: To Good To Go), mettre des frigos à disposition (dons), gourmet bag, subventionner des boîtes biodégradables à l'effigie du SYDEM pour les restaurants

* AXE 1- action 3: super pour les PB communales, "des prêts ou location de broyeurs individuels seraient grandement appréciés"

* AXE 1- action 5: "consommation responsable : parfait, le développement d'organisation de marchés gratuits me paraît une formidable opportunité de développer le don entre particuliers et éventuellement la récupération des éléments valorisables. Ce serait super d'avoir des artisans réparateurs ou des artistes ou autres pour démonstrations de revalorisation sur les sites."

AXE 2 - action 9: "déployer une mathériauthèque sur le territoire"

AXE 3 - action 11: communiquer d'avantage sur la recyclabilité des textiles (même ceux en mauvaise état)

AXE 5 - action 14 : incitation financière: attention à l'aspect punitif pour les usagers, récompenser les volontaires et ne pas "punir" les réfractaires

CL: "j'approuve le plan dans les grandes mesure. Il serait souhaitable d'aller encore plus loin (créer une plateforme de dons, le réemploi, l'entraide...)"

Usager particulier – Gelles :

bonjour,

je voulais porter à votre connaissance quelques réflexions

Il y a des fausses informations que les habitants font circuler comme de dire que "le ramassage s'effectuant avec le même camion alors le tri est mélangé avec les ordures ménagères", "on ne va pas trier au prix que l'on paye et ça ne fait qu'augmenter". Je pense qu'il y a une méconnaissance du fonctionnement. Le problème est de transmettre une information à des personnes qui ne vont pas la chercher et qui ne comprennent pas les enjeux du tri et de la protection de notre planète

le tri ne se fait pas lorsqu'il y a contrainte.

les habitants pensent que le découpage est intercommunal et que gelles est rattaché à Rochefort-Montagne.

favoriser une information sur l'accès à la carte Sydem

Le meilleur tri est celui que l'on a pas à faire, viser la réduction de la production et faire payer les producteurs de plastique et non les utilisateurs (culpabilisés). MR COHADON m'a parlé d'une taxe, est-elle suffisamment élevée pour initier un changement?

je constate que souvent dans les manifestations, les gens ne veulent pas s'embêter à faire le tri

les jeunes enfants seront peut-être bien les moteurs d'un futur changement et je crois que c'est une bonne initiative de les informer, ils pourront prendre de bonnes habitudes et informer leurs parents.

cordialement

Usager particulier – Chapdes-Beaufort

* souhait de voir chaque foyer du territoire équipé d'une poubelle individuelle pour les OM et le tri sélectif

* Axe 5 - action 14 : Volonté de passer très rapidement à la tarification incitative ("bacs pucés") afin d'individualiser la tarification et de valoriser les "bons trieurs"

* le déploiement des composteur représente un risque pour l'environnement

* Le SYDEM devrait prendre en charge l'achat de sacs poubelle pour les ordures ménagères